AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0097
FR0000033243-FS0049

14 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IMMOBILIERE DASSAULT SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2019, la société en nom collectif FMS[1] (19 rue de la Trémoille, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 janvier 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IMMOBILIERE DASSAULT et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions IMMOBILIERE DASSAULT hors marché.

[1] Contrôlée par M. Michel Seydoux.